

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 juin 2016	N° 2016-338

Convocation du 17 juin 2016

Aujourd'hui vendredi 24 juin 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Erick AOUIZERATE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Emmanuelle AJON à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h40
Mme Emmanuelle CUNY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 9h40
M. Yohan DAVID à M. Philippe FRAILE-MARTIN jusqu'à 10h15
Mme Michèle DELAUNAY à M. Gérard DUBOS jusqu'à 9h50
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT jusqu'à 10h20
M. Eric MARTIN à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 10h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER jusqu'à 10h00

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 24 juin 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale des Territoires Direction d'appui aux territoires	N° 2016-338

**Marchés Publics - Service de transport scolaire sur le territoire de Bordeaux Métropole - Secteur
Mérignac - Années 2016-2021
Lot 10 : Secteur Mérignac - Ecoles Maternelles et Primaires (3 circuits)
Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature**

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'exécution du service régulier public routier de transports scolaires créé pour assurer la desserte d'établissements d'enseignement situés sur le territoire de Bordeaux Métropole à l'intention des élèves, il a été procédé, pour les années scolaires sur la période 2016 / 2021, à une mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en vue de la dévolution d'un marché à bons de commande sans minimum, ni maximum, conformément à l'article 78 du Code des marchés publics.

Les services métropolitains ont ainsi mis au point un dossier de consultation des entreprises lancé en application, notamment des articles 25, 66 et 67-II du Code des marchés publics.

Ce marché sera conclu pour une période initiale de 1 an à partir de leur date de notification et pourra être reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 4 ans. La première année scolaire concernée par ce marché est la rentrée 2016.

A l'issue de cette procédure, 2 offres ont été déposées et la Commission d'appel d'offres, réunie le 9 juin 2016 a décidé d'attribuer le lot comme suit :

Lot	Candidat retenu	Montant
10	PULLMANS D'AQUITAINE	175 229, 33 € HT

Les dépenses de ce marché seront imputées sur le budget concerné de l'exercice 2016 et suivants sur les imputations suivantes :

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec cette société

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des marchés publics, et notamment ses articles 25, 66 et 67-II, pour lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2015/0074 en date du 13 février 2015 autorisant Monsieur le Président à prendre toute décision relative à la préparation, y compris les formalités de publicité, la passation, l'exécution et le règlement des marchés.

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 9 juin 2016 attribuant le marché :

- Pour le lot 10 : Secteur Mérignac – Ecoles maternelles et primaires (3 circuits)

VU les documents de la consultation et les pièces de marché mis à disposition des élus métropolitains en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT à l'hôtel de la Métropole à la direction de la commande publique

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE par sa décision en date du 9 juin 2016, la Commission d'appel d'offres a attribué le marché portant sur les prestations suivantes :

- Pour le lot 10 : Secteur Mérignac – Ecoles maternelles et primaires (3 circuits)

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec cette société.

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché portant sur les prestations suivantes :

- Pour le lot 10 : Secteur Mérignac – Ecoles Maternelles et Primaires (3 circuits) avec la société PULLMANS D'AQUITAINE

qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, sur la base d'un montant de 175 229,33€ H.T (soit en 192 752,26 € TTC (TVA 10%)) pour une année d'exécution.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Article 3 : Les dépenses en résultant seront imputées au budget de l'exercice 2016 et suivants, sur les imputations suivantes :

- Chapitre 011 – Article 6042 : Achats de prestations de services – Fonction 815 : Transports urbains

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juin 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 19 JUILLET 2016	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 19 JUILLET 2016	le Vice-président,
	Monsieur Christophe DUPRAT